

DEUX APPROCHES

Dénonçant l'illusion qu'aurait le Sujet du discours d'être « à la source du sens », l'École française privilégiait les procédures qui *déstructurent les textes* : il s'agissait de faire apparaître le texte comme une plénitude trompeuse dont l'analyse devait révéler l'« inconsistance » fondamentale en le rapportant au « travail » de forces inconscientes. On a pu caractériser la démarche de cette école comme relevant d'une **approche analytique*** du discours (Maingueneau 1991 : 26), qui, en cela très influencée par le modèle psychanalytique, décompose les totalités, pour accéder au sens. Démarche qui s'oppose à l'**approche intégrative*** communément pratiquée en analyse du discours, qui vise à articuler le discours comme réseau d'enchaînements intratextuels et comme participation à un dispositif de parole inscrit dans un lieu.

LES « TENDANCES FRANÇAISES »

À partir des années 80, ce courant a été progressivement marginalisé. Mais si on ne peut plus parler d'« École française », il existe indubitablement des **tendances françaises** (Maingueneau 1991, nouv. éd. 1997 : 24 ; voir aussi Sarfati 1997) en analyse du discours, que l'on peut caractériser par : (1) un intérêt pour des corpus relativement contraints (à la différence des études sur la conversation), voire pour des corpus présentant un intérêt historique ; (2) le souci de ne pas s'intéresser seulement à la *fonction discursive* des unités, mais à leurs propriétés *en tant qu'unités de la langue* ; (3) leur relation privilégiée avec les théories de l'*énonciation** linguistique ; (4) l'importance qu'elles accordent à l'*interdiscours** ; (5) leur réflexion sur les modes d'inscription du *Sujet* dans son discours.

► Analyse du discours, Idéologie, Matérialité discursive

D. M.

Écrit / oral

Cette distinction est une des plus importantes de l'analyse du discours puisqu'elle divise *a priori* tous les corpus possibles. Mais elle est loin d'être univoque car elle se trouve au point de convergence de multiples problématiques.

I. DES NOTIONS INSTABLES

Quelques oppositions

Quand on parle communément d'**oral** et d'**écrit**, on mêle de manière instable divers axes qu'il convient de distinguer mais qui interfèrent constamment :

- **Une opposition entre énoncés** qui passent par le **canal oral**, les ondes sonores, et énoncés qui passent par le **canal graphique**. Ce dernier permet de stocker des informations et de les transporter à travers le temps et l'espace. Il permet aussi de faire entrer le langage dans le domaine du visuel, et donc d'étudier les énoncés indépendamment de leur contexte, de les manipuler. Cette distinction plurimillénaire est aujourd'hui relativisée par la numérisation généralisée des informations et l'était déjà par l'apparition des médias audiovisuels (cinéma, télévision) ou des enregistrements sonores, qui ont permis de ne pas réserver la conservation des énoncés au seul code graphique.

- **Une opposition entre énoncés dépendants du contexte non-verbal et indépendants de celui-ci**, qui recoupe largement l'opposition entre situations dialogale* et monologale*. Dans un échange *oral*, les deux partenaires ne peuvent appréhender globalement leur énoncé ou revenir en arrière et sont toujours sous la menace d'une interruption. Leurs propos sont accompagnés de mimiques, d'indices paraverbaux*. Quant à leur syntaxe, outre qu'elle est parsemée d'ellipses, de redondances, elle obéit à un fonctionnement spécifique, pour lequel les catégories traditionnelles de la grammaire de la phrase, simple ou complexe, s'avèrent insuffisantes ; certains parlent à ce propos de **macro-syntaxe** (dans des cadres théoriques distincts : Berrendonner 1990 a, Blanche-Benveniste 1997). En revanche, un énoncé *indépendant du contexte* tend à se clore davantage sur soi, et peut construire un jeu de repérages intratextuel ; la subordination syntaxique s'y déploie avec un maximum de rigueur.

Cette double opposition autorise des croisements. Un énoncé qui passe par le canal *oral* peut fort bien se présenter comme *indépendant du contexte* : office religieux, journal télévisé, cours ou conférences, etc., où l'auditoire* n'est pas censé intervenir. Il existe même des échanges oraux où les interactants* parlent « comme des livres », avec un **style écrit**. D'autre part, un énoncé *graphique* peut être conçu comme *indépendant du contexte* mais feindre de présenter les caractéristiques

téristiques d'un énoncé *dépendant du contexte* : on peut songer à ces romans (cf. San Antonio ou Céline) qui jouent de la tension entre le **style parlé** de leur énonciation et un mode de réception qui est celui de la lecture littéraire. La narration littéraire a développé des techniques spécifiques (monologue intérieur, discours indirect libre, narrateur-témoin...) pour représenter ce « parlé ». Mais cela ne concerne pas seulement la littérature ; la presse contemporaine, de plus en plus soucieuse de restituer du vécu individuel, fait un grand usage des formes hybrides de discours* rapporté et de marqueurs (particules comme « ben », « ah oui »... constructions disloquées, etc.) qui fonctionnent alors comme signaux de style parlé (Tuomarla 1999). Face aux ambiguïtés des oppositions communes entre « oral » et « écrit », entre « langue parlée » et « langue écrite », P. Charaudeau propose, de son côté, de distinguer le canal de communication dans lequel s'opposent **oral / graphique** et la situation matérielle de communication, selon que l'interlocuteur a droit ou non à la prise de parole : **situation d'interlocution / situation de monolocution** (1992 : 111-113).

- **Une opposition entre deux pôles** de la production verbale d'une société. D'une part, les énoncés stabilisés – qu'ils soient oraux ou graphiques – relevant de genres ritualisés ; les participants y ont un statut fortement contraint (écrivain, prêtre, homme politique...) et leurs énoncés une forte charge symbolique pour la collectivité. À ce sujet, D. Maingueneau parle d'énoncés **inscrits** (1993 : 87), qui sont voués à être conservés et réemployés de diverses manières. D'autre part, le pôle des échanges spontanés, quotidiens. Cette distinction croise celle que font les sociolinguistes entre **variété haute** et **variété basse** d'une langue (Ferguson 1959). La variété *haute*, relativement stable, est utilisée pour les communications écrites et orales formelles et fait l'objet d'un apprentissage scolaire ; la variété *basse*, plus instable, est utilisée essentiellement à l'oral.

- **Une opposition anthropologique d'ordre sociocognitif**, illustrée par des travaux comme ceux de J. Goody (1979) : l'écriture n'est pas seulement une représentation de la parole, son avènement a en fait ouvert *un nouveau régime de la pensée* ; en se projetant sur un espace bidimensionnel, elle devient capable, par exemple, de constituer des tableaux ou des listes, condition d'un nouveau régime de savoir. Problématique prolongée aujourd'hui par tous les travaux sur l'histoire de la grammaire (Auroux 1994) ou, dans une perspective de

médiologie*, sur les nouvelles technologies audiovisuelles et informatiques (Levy 1990, Debray 1992).

En analyse du discours

Pour un analyste du discours, la distinction oral / écrit n'est pas opératoire comme telle, elle doit être sans cesse repensée *en fonction des genres* de discours considérés*. Les travaux de P. Zumthor sur la littérature médiévale, par exemple, ont montré qu'on ne pouvait pas penser la récitation « orale » à travers une opposition oral / écrit qui est marquée par le régime de l'imprimé (Zumthor 1983). L'oralité de la télévision ou de la radio est une forme d'écriture, dès lors qu'elle peut être enregistrée, stockée, faire l'objet de divers traitements. À l'époque classique, l'écrit entretenait encore des relations très complexes avec la parole vive, car le dispositif rhétorique dominait l'ensemble des énoncés produits en situation formelle. Il faut donc tenir compte à la fois des conditions médiologiques* de chaque époque et des contraintes spécifiques de chaque genre.

Enfin, on n'oubliera pas que l'analyse du discours, même quand elle étudie des productions orales, doit les *transcrire*, les convertir en écrits. Se pose alors la question du système de transcription convenable. Celui-ci varie en fonction des objectifs de la recherche : de la transcription orthographique usuelle à des systèmes qui prennent en compte les phénomènes paraverbaux* et non-verbaux.

D. M.

II. DU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE

Le couple oral / écrit amène à réfléchir sur *l'historicité des langues et des discours* : l'écrit apparaît comme une ressource que chaque société alphabétisée a appris à exploiter en l'exploitant. J. Vachek (1988) considérait que, dans un premier stade, l'écrit représentait l'oral, avant de devenir autonome. Aujourd'hui, on insisterait davantage sur les *décalages* selon les genres de discours. Oral et écrit se sont, par exemple, plutôt rapprochés dans l'épistolarité, le modèle formel et cérémonieux de l'écrit étant d'abord abandonné par les aristocrates au XVIII^e siècle (Chartier éd., 1991) avant d'atteindre les couches populaires un siècle plus tard (Moreux et Bruneton, dans Fabre éd., 1997). Les usages continuent à s'éloigner dans l'écriture scientifique (Biber 1988, Kocourek 1991, Licoppe 1996). Par ailleurs, il faut souligner l'influence en retour que peut exercer sur l'oral une